

NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



UN EIRRA

AUG 2 1979

UNSA COLLEC



Distr.-
GENERALE

S/13479

1er août 1979

FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 26 JUILLET 1979, ADRESSEE AU PRESIDENT
DU CONSEIL DE SECURITE PAR LE SECRETAIRE GENERAL

J'ai l'honneur de me référer à la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement (FNUOD) créée en application de la résolution 350 (1974) du Conseil de sécurité en date du 31 mai 1974.

Pour des raisons d'économie, la FNUOD a jusqu'à présent compté, dans une large mesure, sur la Force d'urgence des Nations Unies (FUNU) pour le soutien logistique de troisième ligne dans des domaines comme les transports et l'entretien, le contrôle des mouvements, les services postaux et les services techniques sur le terrain. Le mandat de la FUNU étant arrivé à expiration, ce soutien logistique n'est plus disponible et il est donc devenu nécessaire de renforcer les unités logistiques canadienne et polonaise de la FNUOD. A cet égard, il est proposé d'ajouter 200 hommes à l'élément logistique de la FNUOD. Cette mesure porterait l'effectif total de la Force à environ 1 450 hommes. Bien que ce chiffre soit supérieur au chiffre de "1 250 /hommes/ environ" figurant dans le Protocole à l'Accord sur le dégagement des forces israéliennes et syriennes, dans les circonstances actuelles, ce renforcement de l'élément logistique de la FNUOD représente le minimum nécessaire pour assurer le soutien logistique de la Force.

Je me propose, sous réserve des consultations d'usage, de prendre les dispositions nécessaires à cet effet.

Je vous serais obligé de bien vouloir porter cette question à l'attention du Conseil de sécurité.

Le Secrétaire général,

(Signé) Kurt WALDHEIM